

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00999

Numéro SIREN : 804 266 732

Nom ou dénomination : BARRETEAU SL

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 13156



EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

S.A.R.L. BARRETEAU SL

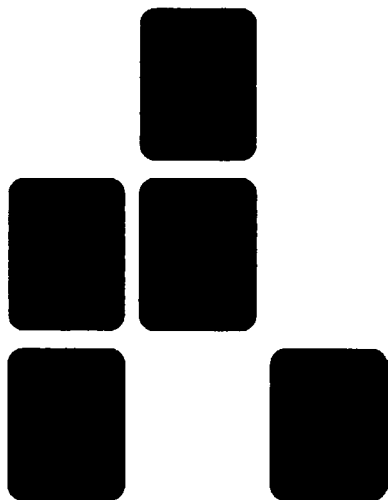
7 Allée des Charmilles

85500 BEAUREPAIRE

Etats financiers au 31/03/2023

*Certifié conforme
à l'original.*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long, sweeping horizontal line that ends in a small hook.



www.cabinet-oreco.fr

Bureaux :

Loire-Atlantique : 8, rue des Frères Lumière, ZA Ragon 2 - 44119 Treillières (Tél : 02 40 76 86 10 e-mail : oreco.nantes@cabinet-oreco.fr)
Vendée : 2, rue Alfred De Vigny - 85600 Saint Hilaire De Loulay (Tél : 02 51 46 34 09 e-mail : oreco.montaigu@cabinet-oreco.fr)

COMPTES ANNUELS

ACTIF

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

S.A.R.L. BARRETEAU SL

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF

	Valeurs au 31/03/23	% du passif	Valeurs au 31/03/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 584 000,00)	584 000,00	66,73	584 000,00	67,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		25,01		18,31
Réserve légale	58 400,00		58 400,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	160 439,85		99 142,15	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	51 312,97	5,86	81 297,70	9,45
SITUATION NETTE	854 152,82	97,60	822 839,85	95,63
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	854 152,82	97,60	822 839,85	95,63
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 418,70	1,08	12 229,92	1,42
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	731,52	0,08	1 888,51	0,22
Dettes fiscales et sociales	10 827,99	1,24	23 466,85	2,73
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	20 978,21	2,40	37 585,28	4,37
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	875 131,03	100	860 425,13	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

20 978,21

37 585,28

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

S.A.R.L. BARRETEAU SL

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	Du 01/04/21 Au 31/03/22	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	93 288	98 557	-5 268	-5
Montant net du chiffre d'affaires	93 288	98 557	-5 268	-5
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	93 289	98 557	-5 268	-5
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	6 221	6 539	-318	-5
Impôts, taxes et versements assimilés	518	613	-95	-15
Salaires et traitements	50 933	48 000	2 933	6
Charges sociales	31 429	34 611	-3 182	-9
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	282	420	-138	-33
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	89 384	90 183	-800	-1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 905	8 373	-4 468	-53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

S.A.R.L. BARRETEAU SL

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	Du 01/04/21 Au 31/03/22	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation (3)	66 700	69 260	-2 560	-4
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		7 612	-7 612	-100
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	66 700	76 872	-10 172	-13
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	17 070		17 070	
Intérêts et charges assimilées (4)		210	-210	-100
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	17 070	210	16 861	
RÉSULTAT FINANCIER	49 630	76 663	-27 033	-35
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	53 535	85 036	-31 501	-37
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	426		426	
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	426		426	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-426		-426	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	1 796	3 738	-1 942	-52
TOTAL DES PRODUITS	159 989	175 429	-15 440	-9
TOTAL DES CHARGES	108 676	94 131	14 545	15
Bénéfice ou Perte	51 313	81 298	-29 985	-37

(3) Dont produits concernant les entités liées

66 700

69 260

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A.R.L. BARRETEAU SL

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
HOLDING GIRARDEAU - 18 RUE D'ANJOU 85130 BAZOGES E	1 719 500	2 267 932	10,00	114 772
GIRARDEAU - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 35	340 000	774 522	15,00	278 695
LMA - 18 RUE D'ANJOU 85130 BAZOGES EN PAILLERS - 507	10 000	286 720	10,00	48 409
3D MINERAL - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 8	10 000	143 988	30,00	32 799
FLG - 18 RUE D'ANJOU 85130 BAZOGES EN PAILLERS - 513	1 000	509 134	10,00	64 887
ATOUTPREFA - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 8	10 000	199 956	11,00	54 373
BGL - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 90449149	1 500	-13 330	33,33	-13 330

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises en A :
 - a. Françaises
 - b. Etrangères
2. Participations non reprises en A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A.R.L. BARRETEAU SL

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (c) (10)	Quotient-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (c) (9)	Montant des cautions et avances données par la société (c) (9)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (c) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (c) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (c)
HOLDING GIRARDEAU - 18 RUE D'ANJOU 85130 BAZOGES EN PAILLERS - 442949954	1 719 500	2 267 932	10,00	636 400	476 012			8 405	114 772	
Observations 31/12/2022										
GIRARDEAU - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 350582136	340 000	774 522	15,00	192 500	192 500			6 433 623	278 695	52 500
LMA - 18 RUE D'ANJOU 85130 BAZOGES EN PAILLERS - 507836757	10 000	286 720	10,00	1 000	1 000			90 461	48 409	
Observations 31/12/2022										
3D MINERAL - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 819292517	10 000	143 988	30,00	3 000	3 000			406 540	32 799	12 000
FLG - 18 RUE D'ANJOU 85130 BAZOGES EN PAILLERS - 513946954	1 000	509 134	10,00	18 000	18 000			107 323	64 887	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) Si l'exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A.R.L. BARRETEAU SL

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Observations	31/12/2022	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (b)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
						Brute	Nette					
ATOUTPREFA - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 8879701902			10 000	199 956	11,00	1 100	1 100			854 277	54 373	2 200
BGL - Z DE LA SOUCHAIS 85500 BEAUREPAIRE - 904491495			1 500	-13 330	33,33	500	500				-13 330	

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

BARRETEAU SL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 584 000 euros
Siège social : 7, allée des Charmilles
85500 BEAUREPAIRE
804 266 732 RCS LA ROCHE SUR YON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 51 312,97 euros de la manière suivante :

Au compte « autres réserves » 31 312,97 euros

A titre de dividendes aux associés 20 000,00 euros

Soit 0,34 euro brut par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

SB

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'Assemblée décide la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.03.2022	20 000 €	/	/
31.03.2021	12 000 €	/	/
31.03.2020	12 000 €	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

